

**CONVENTION SUR  
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Distr  
GENERALE

UNEP/CBD/ICCP/2/1/Add.2/Rev.1  
2 octobre 2001

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

**COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LE  
PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PREVENTION  
DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES**

Deuxième réunion

Nairobi, 1-5 octobre 2001

Point 2.2 de l'ordre du jour \*

**ORGANISATION DES TRAVAUX*****Plan révisé pour l'organisation des travaux de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques***

*Note du Secrétaire exécutif*

1. Comme convenu à la 1ère séance de la deuxième réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, tenue le 1er octobre 2001, le Bureau, lorsqu'il s'est réuni dans la matinée du mardi 2 octobre, a revu la répartition proposée des points de l'ordre du jour entre les deux groupes de travail à la lumière des déclarations faites au cours des deux premières séances plénières.
2. Le Bureau est convenu de ce qui suit :
  - a) Le point 4.2 (Suivi et établissement des rapports (article 3)) serait renvoyé au Groupe de travail I ;
  - b) Le point 4.4 (Directives concernant le mécanisme de financement (article 28, par. 5, et article 22)) serait renvoyé au Groupe de travail II;
  - c) Le point 4.8.5 ( Respect des obligations (article 34)) serait renvoyé au Groupe de travail II.
3. Le plan révisé pour l'organisation des travaux de la réunion est conforme à cet entendement.
4. S'agissant du point 4.5 (Règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties à la Convention siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole), le Président a demandé à

---

\* UNEP/CBD/ICCP/2/1.

/...

M. Veit Koester (Danemark) d'organiser des consultations officieuses avec les délégations et de lui faire rapport dans la matinée du mercredi 3 octobre, après quoi le Président et le Bureau décideraient des dispositions à prendre pour l'examen de ce point de l'ordre du jour.

5. S'agissant du point 4.3 (Secrétariat (article 31)), le Président a décidé qu'il tiendrait des consultations officieuses avec les délégations dans le courant de la journée pour permettre au Bureau, lorsqu'il se réunirait dans la matinée du mercredi 3 octobre, de décider des dispositions à prendre pour l'examen de ce point de l'ordre du jour.

6. Le Bureau envisagerait néanmoins la possibilité de tenir une séance plénière dans l'après-midi du mercredi 3 octobre. La décision définitive serait communiquée à tous dans le courant de la journée, après la réunion du Bureau.

Annexe

**ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA DEUXIEME REUNION DU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LE PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PREVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES : PROJET REVISE**

	<i>Plénière</i>	<i>Groupe de travail I</i>	<i>Groupe de travail II</i>
<i>Lundi 1er octobre 2001 10 heures à 11 heures</i>	<i>Point de l'ordre du jour :</i> 1. Ouverture de la réunion.		
<i>11 heures à 13 heures</i>	<i>Points de l'ordre du jour :</i> 2. Questions d'organisation : 2.1. Adoption de l'ordre du jour; 2.2. Organisation des travaux. 3. Rapport du Secrétaire exécutif sur les travaux intersessions 4.8.2. Echange d'informations (article 20) 4.8.3. Création de capacités (article 22, article 28, par. 3) 4.8.4. Manipulation, emballage, transport et identification (article 18) 4.8.5. Respect des obligations (article 34)		
<i>15 heures à 18 heures</i>	4.1. Responsabilité et réparation (article 27) 4.2. Suivi et établissement des rapports (article 33) 4.3. Secrétariat (article 31) 4.4. Directives concernant le mécanisme de financement (article 28, par. 5, et article 22)		

	<b>Plénière</b>	<b>Groupe de travail I</b>	<b>Groupe de travail II</b>
	<p>4.5. Règlement intérieur des réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole</p> <p>4.6. Examen d'autres questions nécessaires à la mise en œuvre effective du Protocole (article 29, par. 4)*</p>		
<p><i>Mardi</i> 2 octobre 2001 10 heures à 13 heures</p>		<p><i>Points de l'ordre du jour :</i></p> <p>4.8.2. Echange d'informations (article 20)</p> <p>4.8.4. Manipulation, transport, emballage et identification (article 18)</p> <p>4.2. Suivi et établissement des rapports (article 33)</p> <p>4.6. Examen d'autres questions nécessaires à la mise en œuvre effective du Protocole (article 29, par. 4)</p>	<p><i>Points de l'ordre du jour :</i></p> <p>4.8.1. Procédures de décision (article 10, par. 7)</p> <p>4.8.3. Création de capacités (article 22, et article 28, par. 3)</p> <p>4.8.5. Respect des obligations (article 34)</p> <p>4.1. Responsabilité et réparation (article 27)</p> <p>4.4 Directives concernant le mécanisme de financement (article 28, par. 5, et article 22)</p>
<p>15 heures à 18 heures</p>		<p>Points 4.8.2, 4.8.4, 4.2 et 4.6 de l'ordre du jour (suite)</p>	<p>Points 4.8.1, 4.8.3, 4.8.5, 4.1 et 4.4 de l'ordre du jour (suite)</p>
<p><i>Mercredi</i> 3 octobre 2001</p>		<p>Points 4.8.2, 4.8.4, 4.2 et 4.6 de l'ordre du jour (suite)</p>	<p>Points 4.8.1, 4.8.3, 4.8.5, 4.1 et 4.4 de l'ordre du jour (suite)</p>

\* Durant l'examen de cette question en plénière, les représentants auront l'occasion de formuler leurs observations sur l'élaboration du Plan stratégique de la Convention, dans la mesure où il intéresse l'application du Protocole sur la prévention des risques biotechnologiques.

	<i>Plénière</i>	<i>Groupe de travail I</i>	<i>Groupe de travail II</i>
10 heures à 13 heures			
15 heures à 18 heures		Points 4.8.2, 4.8.4, 4.2 et 4.6 de l'ordre du jour (suite)	Points 4.8.1, 4.8.3, 4.8.5, 4.1 et 4.4 de l'ordre du jour (suite)
<i>Jeudi</i> <i>4 octobre 2001</i> 10 heures à 13 heures		Points 4.8.2, 4.8.4, 4.2 et 4.6 de l'ordre du jour (suite)	Points 4.8.3, 4.8.1, 4.8.5, 4.1 et 4.4 de l'ordre du jour (suite)
15 heures à 18 heures		Points 4.8.2, 4.8.4, 4.2 et 4.6 de l'ordre du jour : questions en suspens	Points 4.8.1, 4.8.3, 4.8.5, 4.1 et 4.4 de l'ordre du jour : questions en suspens
<i>Vendredi</i> <i>5 octobre 2001</i> 10 heures à 13 heures et 15 heures à 18 heures	<i>Points de l'ordre du jour :</i> 4.7. Elaboration d'un projet d'ordre du jour provisoire de la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole.  5. Questions diverses. 6. Adoption du rapport. 7. Clôture de la réunion.		

-----